

Revue québécoise de droit international
Quebec Journal of International Law
Revista quebequense de derecho internacional



SOMMAIRE. JURISPRUDENCE DE JANVIER À DÉCEMBRE 2009

Julien Fouret and Mario Prost

Volume 22, Number 2, 2009

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1068698ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1068698ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (print)

2561-6994 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Fouret, J. & Prost, M. (2009). SOMMAIRE. JURISPRUDENCE DE JANVIER À DÉCEMBRE 2009. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 22(2), 133–135. <https://doi.org/10.7202/1068698ar>

Tous droits réservés © Société québécoise de droit international, 2009

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

CHRONIQUE DE RÈGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFÉRENDS INTERNATIONAUX

*Sous la direction de
Julien Fouret* et Mario Prost***

SOMMAIRE

Jurisprudence de janvier à décembre 2009¹

A. Cour internationale de justice

- I. Demande en indication de mesures conservatoires, ordonnance du 28 mai 2009, *Questions concernant l'obligation de poursuivre ou d'extrader (Belgique c. Sénégal)*
- II. Arrêt du 13 juillet 2009, *Différend relatif à des droits de navigation et des droits connexes (Costa Rica c. Nicaragua)*
- III. Ordonnance du 16 juillet 2008, *Demande en interprétation de l'arrêt du 31 mars 2004 en l'affaire Avena et autres ressortissants mexicains (Mexique c. Etats-Unis d'Amérique)*

B. Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI)

- I. Sentence du 3 mars 2006, *F-W OilInterests Inc. c. République de Trinidad et Tobago*
- II. Décision du 15 janvier 2008 sur la responsabilité, *Corn Products International Inc. c. États Unis du Mexique*
- III. Sentence du 19 décembre 2008, *TSA Spectrum de Argentina, S.A. c. République d'Argentine*
- IV. Décision du 13 janvier 2009 sur la demande de clarification de la décision sur la compétence, *RailroadDevelopment Corporation c. République du Guatemala*
- V. Décision du 2 février 2009 sur l'objection du défendeur en vertu de l'article 41(5), *Brandes InvestmentPartners c. République bolivarienne du Venezuela*

* Conseiller, Secrétariat de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI. Le directeur peut être contacté à l'adresse suivante : <jft@iccwbo.org>.

** Lecturer in Law, Université de Keele (UK). Le directeur peut être contacté à l'adresse suivante : <m.prost@law.keele.ac.uk>.

¹ Certaines décisions antérieures sont commentées car soit elles n'avaient pas pu être commentées dans la précédente chronique soit elles ont été publiées en 2009.

- VI. Sentence du 13 mars 2009, *RSM Production Corporation c. Grenade*
- VII. Sentence par consentement des parties du 8 avril 2009, *Trans-Global Petroleum, Inc. c. Royaume hachémite de Jordanie*
- VIII. Sentence du 15 avril 2009, *Phoenix Action Ltd v. République Tchèque*
- IX. Décision sur la demande d'annulation du 16 avril 2009, *MalaysianHistoricalSalvors SDN BHD c. Malaisie*
- X. Sentence du 22 avril 2009, *BernardusHenricusFunnekotter et al c. République du Zimbabwe*
- XI. Commentaire Conjoint :
 - Première ordonnance de procédure du 29 juin 2009, *Burlington Resources Inc. and others v. République de l'Équateur and EmpresaEstatalPetróleos de l'Équateur (PetroEcuador)*
 - Décision sur les mesures provisoires du 8 mai 2009, *PerencoEcuador Limited v. République de l'Équateur and EmpresaEstatalPetróleosdelEcuador (Petroecuador)*
- XII. Commentaire Conjoint :
 - Décision du 20 mai 2009 sur la seconde demande de levée de la suspension d'exécution de la sentence, *Enron CreditorsRecovery Corp. et PonderosaAssets L.P. c. République argentine*
 - Décision du 23 octobre 2009 sur l'objection préliminaire du demandeur à la demande en annulation de l'Argentine et décision du 23 octobre 2009 sur la demande de suspension de l'exécution de la sentence, *Continental CasualtyCompany c. République argentine*
 - Décision du 5 mars 2009 sur la demande de poursuite de suspension d'exécution de la sentence et décision du 7 août 2009 sur la levée de la suspension d'exécution de la sentence, *SempraEnergy International c. République argentine*
- XIII. Sentence du 1er juin 2009, *Waguih Elie George Siag et ClorindaVecchi c. République arabe d'Égypte*
- XIV. Sentence du 2 Juin 2009, *EmpresaElectrica Del Ecuador c. République d'Équateur*
- XV. Décision sur l'interprétation du traité du 12 juin 2009, *HrvatskaElektroprivreda.d. c. République de Slovénie*
- XVI. Sentence du 30 juin 2009, *SaipemS.p.A. c. République populaire du Bangladesh*
- XVII. Sentence du 30 juillet 2009, *Pantehniki S.A. Contractors&Engineers v. République d'Albanie*

- XXVIII. Sentence du 4 août 2009, *Piero Foresti et autres c. République d'Afrique du sud*
- XIX. Commentaire Conjoint :
Sentence du 17 septembre 2009, *Cementownia "NowaHuta" S.A. c. République de Turquie*
Sentence du 13 août 2009, *Europe CementInvestment & Trade S.A. c. République de Turquie*
- XX. Sentence du 27 août 2009, *BayindirInsaatTurizmTicaret Ve Sanayi A.S. c. République islamique du Pakistan*
- XXI. Décision sur la demande d'annulation du 1^{er} septembre 2009, *AzurixCorp c. République argentine*
- XXII. Sentence du 8 septembre 2009, *Azpetrol International Holdings B.V., Azpetrol Group B.V. and AzpetrolOil Services Group B.V. v. République d'Azerbaïdjan*
- XXIII. Décision sur la compétence du 13 septembre 2007 et Sentence du 9 septembre 2009, *SistemMuhendislikInsaatSanayiveTicaret A.S. c. République kirghize*
- XXIV. Décision sur la compétence du 11 septembre 2009, *Toto Costruzioni Generali S.p.A. v. République libanaise*
- XXV. Sentence du 8 octobre 2009, *EDF (Services) Limited c. Roumanie*
- XXVI. Décision sur la demande d'annulation du 19 octobre 2009, *M.C.I. Power Group L.C. c. République d'Équateur*
- XXVII. Commentaire Conjoint :
Décision du 6 novembre 2009 sur la demande de récusation d'un arbitre, *CEMEX Caracas Investments B.V. et CEMEX Caracas II Investments B.V. c. République bolivarienne du Venezuela*
Décision du 8 décembre 2009 du Secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage sur la demande de récusation d'un arbitre, *PerencoEcuador Limited c. République de l'Équateur et EmpresaEstatalPetróleosdelEcuador (Petroecuador)*
- XXVIII. Décision sur la demande de révision du 18 novembre 2009, *Victor Pey Casado et President Allende Foundation c. République du Chili*
- XXIX. Décision du 4 décembre 2009 sur la recevabilité des demandes accessoires, *Itera International Energy LLC et Itera Group NV c. Géorgie*